

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2023
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 24-021

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 3 juin à 14h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mardi 21 mai 2023.

Nombre de membres en exercice : 17	Présents : Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.
Présents : 11	Excusés : Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mme Brigitte BRACQ.
Votants : 11	Procurations :
	Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

Le Compte Administratif a pour fonction de présenter, après la clôture de l'Exercice, les résultats de l'exécution du budget.

Il compare :

Les prévisions et autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget

Le total des émissions des titres de recettes ou des émissions des mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget

Il fait également ressortir les résultats de clôture de l'exercice, les soldes et les excédents reportés.

Pour l'exercice 2023, les résultats et soldes sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	296 854,54	7 634 298,61	7 931 153,15
Dépenses	333 472,40	7 660 344,61	7 993 817,01
Résultat de l'exercice N	-36 617,86	-26 046,00	-62 663,86
Résultat cumulé exercice N-1	559 698,33	38 978,38	598 676,71

Résultat cumulé N	523 080,47	12 932,38	536 012,85
Reports en Restes à Réaliser			
<i>Recettes</i>			
<i>Dépenses</i>	83 750,00		83 750,00
Solde d'exécution			0,00
Résultat à affecter	523 080,47	12 932,38	536 012,85

Après examen, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

Constater que le résultat définitif de l'exécution comptable 2023 du Budget Principal fait apparaître un excédent de la Section d'investissement de 523 080,47€ et un résultat de fonctionnement excédentaire de 12 932,38€.

Décider d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

	INVESTISSEMENT	Proposition d'affectation du résultat
Montant résultat 2023	523 080,47	Budget d'investissement 2024
	FONCTIONNEMENT	Proposition d'affectation du résultat
Montant résultat 2023	12 932,38	Budget de fonctionnement 2024

Au compte 001- Résultat d'investissement reporté sur l'exercice 2024 pour un montant de 523 080,47€

Au compte 002- Résultat de fonctionnement reporté sur l'exercice 2024 pour un montant de 12 932,38€

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : **19 JUIN 2024**
Et publication ou notification du : **19 JUIN 2024**

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,


Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

